



## Réunion des États Parties

Distr. générale  
17 mai 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Réunion des États Parties

Onzième session

New York, 14-18 mai 2001

### **Décision de la Réunion des États Parties concernant l'inclusion d'un nouvel article 53 *bis* dans le Règlement intérieur des réunions des États Parties (SPLOS/2/Rev.3)**

#### **Article 53 *bis***

##### **Groupe de travail sur les questions financières et budgétaires**

Les réunions des États Parties au cours desquelles sont discutées des questions financières et budgétaires établissent, en priorité, un groupe de travail à composition non limitée qui examine le projet de budget du Tribunal international et fait des recommandations à la Réunion. Le Groupe de travail est présidé par le Président de la Réunion. Les décisions de la Réunion sur les questions budgétaires et financières s'inspirent des recommandations du Groupe de travail.